

Nom	Objet	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Extension du cimetière	Commune	3175
ER10	Equipement	Commune	5769
ER11	SDJS	Commune	6630
ER12	Voirie	Commune	327
ER13	Accès parc urbain	Commune	360
ER14	Aménagement de carrefour	Commune	174
ER15	Accès piétonnier	Commune	389
ER16	Parc urbain	Commune	750
ER2.1	Aménagement de carrefour	Commune	560
ER2.2	Aménagement de carrefour	Commune	434
ER3	Accès gendarmerie	Commune	89
ER4	Cheminement piéton	Commune	1925
ER5	Extension du camping	Commune	20839
ER6	Chemin piéton	Commune	946
ER7	Aménagement carrefour	Commune	360
ER8	Aménagement carrefour	Commune	307
ER9	Equipement sportif	Commune	21983

Zonages

A	No	UCa
N	UA	UE
Nc	UAg	UX
Ng	UB	Uxa
Ngh	UBx	1AUx
NL	UC	2AU

1/2500

Novembre 2017

Prescriptions

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Elements de paysages à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiment remarquable à préserver
- Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial à préserver
- Chemins piétonniers à créer

Informations

- Périmètre indicatif de 400 mètres autour de la gare
- Exploitation agricole
- Zone non aedificandi (canalisation)
- Zone humide
- Zone inondable